

## **Retraites : ils veulent nous faire travailler pendant 45 ans ! ...et nous autoriser à partir à 63 ans !**

La Commission (C.O.R.) créée par les gouvernements pour préparer l'opinion publique aux décisions déjà prises sur ordre des marchés financiers, a présenté le 12 mai, 3 propositions :

► Scénario 1	<b>L'âge de retraite passe de 60 à 63 ans.</b> Durée de cotisation : 40,5 ans
► Scénario 2	Age de retraite : 60 ans. <b>La durée de cotisation passe de 40,5 à 45 ans.</b>
► Scénario 3	<b>L'âge de retraite passe de 60 ans à 63 ans.</b> <b>La durée de cotisation passe de 40,5 à 45 ans.</b>

(publié dans *Aujourd'hui en France* du 12 mai 2010).

Est-il exagéré de dire que les marchés financiers, que les spéculateurs veulent nous faire travailler pendant **45 ans** ? Autant parler de « **Retraite des Morts** » !

Les hospitaliers, les ouvriers, les employés, ne pourront pas travailler 45 ans, ni jusqu'à 63 ans, ne serait-ce que parce que par ailleurs, les mêmes marchés financiers exigent et obtiennent des pouvoirs publics le non-remplacement des départs à la retraite, la diminution massive des postes de travail au nom de la réduction des prétendus déficits publics.

Le gouvernement veut amputer les retraites. C'est cela que signifient les centaines de milliards distribués aux marchés financiers. C'est une attaque sans précédent contre la classe ouvrière.

Une campagne dans les médias reproche aux retraités de « *coûter trop cher* ». Trop cher pour les soins, trop cher pour les pensions, etc !... Sur Canal +, Chérèque (dirigeant de la CFDT, partisan de l'allongement de la cotisation, de la maison commune des retraites, traduit par disparition du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL) a proposé de « *...taxer à nouveau les retraités car leur pouvoir d'achat serait trop élevé...* ». Honteux !

C'est pourquoi le syndicat FO du CHS Vinatier se félicite de la prise de position commune à son GD-FO santé 69 et à l'USD CGT santé 69 sur la question des retraites et que vous trouverez au dos de ce tract.

La question est posée à tous. Ou « l'unité » avec la CFDT qui est pour l'allongement de la durée de cotisations et la maison commune des retraites, ou les syndicats avec les travailleurs qui réaffirment leurs revendications :

***Pas touche à nos retraites ! Bas les pattes ! Non à l'allongement, 40 ans c'est déjà trop !  
Non à la maison commune des retraites ! Maintien de la CNRACL, du Code des pensions civiles et militaires et  
de chacune et de toutes les prérogatives !  
Retour aux dix meilleures années pour le calcul du montant de la pension dans le Privé !  
37,5 pour tous Public-Privé !***

C'est pourquoi le syndicat cgt-FO du CHS Vinatier appelle l'ensemble de ses collègues de travail à répondre favorablement à l'appel de la commission exécutive confédérale de Force ouvrière à la Grève de 24h public-privé et à la manifestation nationale à Paris le 15 juin.

**Bas les pattes devant nos retraites !  
Ce n'est pas à nous à payer la crise !**

La « réforme » Balladur de 1993 dans le privé, la loi Fillon de 2003 pour le public ont considérablement diminué le niveau de nos retraites avec l'allongement de la durée de cotisation, la remise en cause du calcul de la pension, l'instauration de la décote, conduisant ainsi à la paupérisation de millions de travailleurs retraités.

Alors que la propagande officielle matraque « l'information » selon laquelle le régime général de retraite serait en faillite, rappelons ici que :

- les exonérations de cotisations offertes aux entreprises se montent à 30 milliards d'€ en 2009
- 1% de masse salariale en plus dans le secteur Privé, c'est 650 millions d'€ de recettes pour le régime général
- 1 million d'emplois supplémentaires c'est 3 milliards d'€ de cotisations vieillesse en plus

Aujourd'hui, sous la pression des agences internationales de notation c'est-à-dire au bout du compte des capitalistes, les gouvernements en France comme dans toute l'Europe veulent faire sauter nos régimes de retraite. Ils exigent que « tout soit mis sur la table » selon les propos du président Sarkozy lui-même :

- l'âge légal de départ à la retraite,
- le nombre d'années cotisées nécessaires pour une retraite à taux plein,
- les spécificités liées à l'existence de chacun de nos régimes, notamment le calcul du montant de la pension sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois pour les collègues du public,
- l'existence même de régimes particuliers.

Nos deux organisations après en avoir discuté, réaffirment ici :

Nous ne voulons pas d'une remise en cause du droit au départ à 60 ans.

Nous ne voulons pas de l'allongement de la durée de cotisation, 40 ans c'est déjà trop !

Nous ne voulons pas d'une nouvelle diminution des montants des pensions par la remise en cause du calcul sur les 6 derniers mois pour le secteur public.

Nous voulons le rétablissement du calcul sur les 10 meilleures années pour le secteur privé.

Nous voulons pour les carrières entières, aucun montant de retraite inférieur à 75% du dernier salaire brut

Nous voulons le maintien de la catégorie active pour tous les personnels para-médicaux

Nous voulons le maintien de chacune et de toutes les prérogatives liées à chacun des régimes de retraite par répartition : Régime général, code des pensions civiles et militaires, CNRACL, etc ... et notamment le maintien du droit de partir à la retraite pour les mères de familles de 3 enfants après 15 ans d'activité.

L'Union Santé Départemental CGT, le Groupement Départemental Santé FO du Rhône, considèrent que sur ces revendications claires, l'unité peut et doit se réaliser partout.